



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDÉS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	X
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	X
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	SERRE	Lucien		NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	X
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie	X	BELREPAYRE	Rémy	
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice	X	COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie	X	LOUSSERT	Bérangère	

AR Prefecture

082-258200575-20220922-DCS20220922_02-DE
 Reçu le 26/09/2022
 Publié le 26/09/2022

DCS20220922_02

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRÜEL	Didier	X	TISSEDRÉ	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc		BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques		CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAÏLLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe	X	DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	X
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DÉRAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal	X	MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LAÇAM	Sébastien		PECQUENARD	Caroline	X
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Joslane		LARET	Claude	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STÉ-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel		DEVY	Nicolas	X
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier	X	MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	MESSAOU	Hacène	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

AR Prefecture

082-258200575-20220922-DCS20220922_02-DE
Reçu le 26/09/2022
Publié le 26/09/2022

DCS20220922_02

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PRADALIE	Jean-Pascal	BELVEZE	ALBUGUES	Patrice	MONTAIGU DE QUERCY
RICARD	Thierry	BIOULE	GAZAL	Hervé	SEPTFONDS
SANCEY	Alain	CUMONT	TAFOUREAU	Dominique	BOULOC EN QUERCY
TONIN	Philippe	GARIES	CADILHAC	Jean-Louis	GINALS
DIANA	Bernard	GIMAT	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
RINALDI	Patrick	MARIGNAC	AUGUSTE	David	MAUBEC
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	POEZEVERA	Christine	PUYCORNET
CASTELNAU	Jacques	PARISOT	ESTRIPEAU	Jean-Paul	ST PROJET
QUARGENTAN	Jacques	SISTELS	LESTRADE	Christian	VAZERAC

Membres en exercice : 195**Membres présents : 117****Membres excusés : 69**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 JUIN 2022

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 9 juin 2022 à la salle Omnisports d'Albias.

Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 14 septembre 2022.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 9 juin 2022. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE
TARN-ET-GARONNE

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Omnisports d'Albias, sous la présidence de M. Jacques Gayral, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Phillippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fablen		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDÉS	Christlan	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didler		BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	X
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIÈRES	François	X	POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVRRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURÉS	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Phillippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Phillippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

Pouvoirs : AR Prefecture

082-258200575-20220922-DCS20220922 02-DE

reçu le 26/09/2022

Publié le 26/09/2022

DELEGUE(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUE(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUZAC
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	TONIN	Philippe	GARIES
BELON	Daniel	PUYLAROCHE	CHANRION	Jean-Luc	REALVILLE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 123

Membres excusés : 72

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 3

Assistaient également à la séance :

Mme CASTAGNÉ, Conseillère départementale du canton Quercy-Aveyron
M. BERTELLI, Conseiller départemental du canton Quercy-Aveyron
M. BONNARD, Directeur territorial GRDF
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié Enedis
M. DOR, Référent concessions EDF
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,
M. POUGET, Service gestion du domaine public routier
Mme PINEAU, Directrice Générale des Services
et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, de nombreux élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. LOBBÉ (ALBIAS), M. TABARLY (CASTANET), M. COUSTEILS (CAYRAC), M. EVRARD (CAZALS), M. TORNER (CORBARIEU), M. GIGOUT (DIEUPENTALE), M. SOURSAC (FABAS), M. BARROS (GOUDOURVILLE), M. ROUMIGUIÉ (LABASTIDE DE PENNE), Mme COLOMBIÉ (LABASTIDE DU TEMPLE), Mme PROUET (MAS-GRENIER), M. RICHARD (MONTBARLA), M. ROGE (MONTBARTIER), M. GAUTIÉ (MONTECH), M. LANIESSÉ (POUPAS), M. MOURGUES (REALVILLE), M. LAMARINIE (ST AMANS DE PELLAGAL), M. RIQUELME (ST ETIENNE DE TULMONT), M. FRAUCIEL (ST PROJET), Mme QUINTARD (ST VINCENT D'AUTEJAC), M. CABARES (VAREN).

Mme Magnani, Maire d'Albias, très honorée de recevoir le SDE 82 à l'occasion de son assemblée générale, souhaite la bienvenue à tous. C'est avec beaucoup de plaisir qu'elle reçoit les participants dans cette salle Omnisports qui peut accueillir jusqu'à 1200 personnes. Riche de 3400 habitants, Albias est une commune tournée vers l'avenir avec une offre sportive naturelle et éducative de qualité. Trois grands axes routiers (RD 820, A7, gare SNCF) traversent la commune ce qui est une force pour l'attractivité de la commune. On trouve une importante production agricole, viticole, arboricole ainsi que de nombreux restaurants, commerces et artisans. Les projets réalisés sur les trois dernières années sont la création d'un parcours sportif sur les berges de l'Aveyron et une rénovation complète de l'école maternelle et sont à venir une rénovation complète de la mairie, de l'école élémentaire, d'une cantine ainsi qu'une maison de la nature. Il a été procédé avec le SDE 82 à la rénovation de l'éclairage public ainsi que l'installation de leds. Mme le Maire remercie le Président du SDE 82 d'avoir choisi Albias pour tenir cette assemblée et souhaite à tous une excellente journée de travail.

M. le Président remercie Mme le Maire pour son accueil et pour avoir offert les viennoiseries pour un moment de convivialité. Il souligne la vitalité et le dynamisme de la commune. Le Président salue l'assistance et remercie les conseillers départementaux présents, le Président de l'association des Maires de Tarn-et-Garonne, EDF, Enedis, GRDF, le Payeur adjoint et remercie également le Maire de Cayrac qui accueillera le syndicat pour le déjeuner.

- Informations

♦ Société d'Économie Mixte (SEM) : point d'étape

Le Président indique que la phase de structuration juridique et de définition des modalités de la gouvernance est en cours. Il rappelle la délibération du Comité syndical fixant la participation du SDE 82 au capital de la SEM à 3,5 M€ laissant pressentir un capital social d'environ 4,117 M€. L'objectif est de couvrir les premiers frais de fonctionnement avant que les premiers projets ne génèrent des revenus. Le SDE 82 a rencontré les syndicats du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et des Deux-Sèvres pour échanger et se nourrir de leurs expériences lors de la création de leur SEM. Des contacts sont pris avec des banques pour les associer au projet et avec un cabinet d'avocats d'affaires dans le cadre du montage juridique de la structure et de la rédaction de ses statuts. Le groupe de travail « SEM » souhaite que le Président du SDE 82 soit également le Président de la SEM dans un souci de

cohérence des deux structures. Un comité d'engagement des projets (CODEP) sera formé pour valider les projets portés par la SEM. Le principe est d'accompagner les collectivités pour que les investissements soient financièrement rentables. Un poste de Directeur/Directrice général(e) sera créé pour participer à la montée en puissance de cette société. Il conviendra également d'évaluer les besoins de la structure tant en termes d'effectifs que de locaux. Le portefeuille de projets résultera des attentes des collectivités. Certains secteurs ont déjà pris contact avec le Syndicat notamment la Communauté de Communes Grand-sud Tarn-et-Garonne et la Communauté d'Agglomération de Montauban. Le démarrage de l'activité pourrait débiter en privilégiant le développement de projets photovoltaïques supérieurs à 100 voire 150 kilowatt crête. Une plaquette de communication a été élaborée pour les rencontres avec les communautés de communes qui ont également des compétences en matière de transition énergétique et les communes.

◆ Groupement d'achat d'électricité : point sur la situation du lot 2 > 36 kVA

Le Président rappelle que le groupement d'achat d'électricité est composé de 220 membres dont 168 communes, 15 collèges, 8 communautés de communes, 10 associations syndicales autorisées d'irrigation et 19 autres acheteurs publics comme le Conseil départemental, des Ephad, syndicats des eaux et le SDE 82. Les appels d'offres pour l'énergie se passent en deux temps avec tout d'abord l'établissement de la liste des entreprises éligibles présentant les caractères techniques suffisants pour prétendre à faire une offre puis dans un second temps, le lancement du marché subséquent. Le fournisseur E-Pango possédait toutes les caractéristiques nécessaires et a été retenu pour le lot n° 2 des puissances supérieures à 36 kVA. Ce lot comptait 125 membres et 287 points de livraison (pdl) pour une consommation annuelle estimée de 20 192 MWh. Postérieurement à l'attribution des lots, la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) a suspendu à E-Pango l'autorisation d'exercer l'achat d'électricité. Le SDE 82, en tant que coordonnateur du groupement, a saisi la DGEC, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et EDF. S'agissant d'une situation nouvelle, les pouvoirs publics n'ont pas apporté de réponse. EDF a été chargé de la fourniture de secours provisoire suite à la défaillance d'E-Pango qui ne présentait pas toutes les garanties financières supplémentaires demandées par RTE (Régulation des Transports de l'Energie).

Le Syndicat a relancé un nouveau marché subséquent auprès des fournisseurs retenus à l'accord cadre pour la période du deuxième semestre 2022 au 31/12/2024. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 juin pour basculer avec un nouveau fournisseur avant le 1^{er} juillet 2022.

Mme Bérini indique que le Payeur de Tarn-et-Garonne a bloqué le paiement des factures à E-Pango lorsque la DGEC a signalé la suspension d'autorisation. Les droits affectés à E-Pango dans le cadre de l'ARENH ne peuvent être réaffectés au nouveau fournisseur. En revanche, une réponse de la DGEC est attendue pour savoir si ces mêmes droits peuvent être affectés sur l'offre transitoire.

M. Dor, référent concessions EDF ajoute que la loi interdit à EDF d'être proactif pendant la période transitoire. EDF est également en attente de la réponse de la DGEC.

M. Gayral exprime son étonnement sur le fait que les instances nationales ne soient pas en mesure de répondre à ces questionnements d'autant que le domaine de la fourniture d'électricité est devenu très complexe.

M. Jolibert, Payeur adjoint confirme qu'il s'agit là d'un sujet sensible suivi tout particulièrement par M. Gaillard, Payeur départemental. Ce dernier met tout en œuvre pour clarifier le sujet qui présente des zones d'ombre tout en s'assurant de la continuité des services publics et de la préservation des intérêts des collectivités locales.

M. Verbrugge, délégué de St Clair demande s'il est possible, lors du passage de prochains marchés, de mettre une clause pour ne retenir qu'une entreprise productrice d'électricité.

M. Gayral répond par la négative. Il n'est pas possible, dans le nouveau système économique-politique au regard de la nécessité de concurrence, d'exclure des candidats qui ne sont pas producteurs.

M. Compagnat, délégué d'Auvillar demande s'il ne serait pas judicieux de saisir la DGEC, pour avis, avant de prendre acte et de signer un contrat avec certains fournisseurs.

Mme Brousset indique que les fournisseurs qui souhaitent candidater à ce type de marché bénéficient d'un agrément donné justement par la DGEC. Cette dernière a vérifié préalablement qu'E-Pango avaient les capacités à répondre à ce marché ce qui était le cas en novembre 2021. C'est le contexte géopolitique qui a fait qu'il est devenu défaillant.

M. Gayral rappelle que le Syndicat travaille également avec un bureau expert parisien, l'AEC, sur ce type de consultation.

Mme Bérini ajoute que la DGEC a déclaré E-pango défaillant lorsque celui-ci n'a pu donner des garanties financières complémentaires, demandées par RTE au regard des augmentations du coût de l'énergie. Bien qu'E-pango ait augmenté son capital, il n'a pu faire face aux demandes de RTE.

◆ Mutualisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Pour 2021, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a attribué un montant de 17 833 144 kWh d'énergie finale au titre de la mutualisation des certificats d'économies d'Energie (CEE). M. Brasseur, membre du Bureau, délégué de Bouillac indique que le prix du gigawattheure était de 7 330 € en juin 2021 alors qu'à ce jour sa valeur

est tombée à 5 700 €. La baisse temporaire du prix de vente des CEE est la résultante du démarrage de la nouvelle période triennale 2022-2025, de l'écoulement des stocks des obligés de la précédente période, d'une baisse des consommations d'énergie liée à la crise ukrainienne et de l'attente des orientations du nouveau gouvernement dans le domaine de l'énergie. La vente des CEE sera envisagée au 2^{ème} semestre 2022.

II - Délibérations

Test des boîtiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. Les 126 boîtiers sont activés. Le quorum est atteint.

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2022

Le procès-verbal de la séance précédente a été adressé aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 15 février 2022 n'appelle pas d'observation. Le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

➤ Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent : Election d'un délégué

M. Gayral propose un moment de recueillement pour M. Dutour, délégué décédé. Son poste de suppléant de la CAO est vacant.

M. Dominique Tafureau, délégué titulaire de Bouloc en Quercy, candidat, est élu nouveau délégué suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

➤ SPL AREC : Modifications statutaires

M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président, Maire de Bressols rappelle que la SPL AREC (Agence Régionale de l'énergie et du Climat) est une instance régionale qui concentre ses missions dans le domaine des économies d'énergies et du développement des énergies renouvelables. Le SDE 82 est actionnaire de la SPL AREC. La modification des statuts proposée par le Conseil d'administration du 30 mars dernier porte sur trois points : la modification du délai de convocation de ses membres à cinq jours calendaires, la mise en conformité des modalités de renouvellement des Commissaires aux comptes et l'approbation de la mise à jour de l'annexe 1 des statuts de la SPL AREC Occitanie suite à la réalisation des cessions d'actions.

Les membres du Comité syndical approuvent les modifications des statuts proposées.

➤ Eclairage public : autorisation de lancement du marché pour l'élaboration des diagnostics initiaux

Mme Pineau, Directrice Générale des Services indique que la phase de consultation des communes sur la modification des statuts du Syndicat est encore en cours. Il convient d'attendre la fin de cette période pour engager les autres démarches mais pour ne pas prendre de retard sur le délai annoncé, les différentes pièces du marché sont élaborées pour être prêt à le lancer à réception de l'arrêté préfectoral.

Après réflexion, la durée du transfert de la compétence de la commune vers le Syndicat pourrait être une période incompressible de 5 années et il s'agirait d'un marché de travaux et de maintenance à bons de commande sectorisés en 3 lots pour faire valoir la concurrence tout en restant sectorisé géographiquement.

Pour les communes qui vont opter pour l'option B (investissement et maintenance), deux étapes sont nécessaires. S'il n'a pas été réalisé, il conviendra tout d'abord de procéder au géoréférencement des installations de l'éclairage public (marché existant) puis d'élaborer des diagnostics initiaux, pour lesquels le lancement d'un marché est nécessaire et fait l'objet du rapport présenté.

Ce diagnostic initial sera enclenché lorsque la commune délibérera sur le transfert de la compétence. Il comprendra un état technique des installations, un état de la typologie des sources lumineuses et des lanternes, la référence des points de livraison, un état des armoires et des systèmes de commande et un état des supports. A l'issue de ce diagnostic, un procès-verbal technique sera signé des deux parties, la commune et le syndicat. Quant à la définition des modalités de réalisation des diagnostics/inventaires des patrimoines, la réflexion porte sur le nombre de champs d'entrée de la base patrimoniale. Mme Pineau indique également que la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours. Il est prévu de pouvoir lancer le marché diagnostics des installations dès réception de l'arrêté du Préfet, en septembre 2022.

A la demande de M. Gayral, Mme Pineau rappelle que les communes qui ont un contrat d'entretien d'éclairage public en cours, devront attendre la fin du contrat pour pouvoir opter pour l'option B. Pour les contrats qui s'achèvent en 2022, la commune a le choix de signer un nouveau contrat pour trois ans ou un contrat d'un an pour attendre la prise de compétence en 2023.

M. Compagnat demande, compte-tenu du travail que cela représente, si tous les diagnostics de toutes les installations d'éclairage public vont être réalisés par les agents du Syndicat.

M. Gayral répond que les diagnostics, pour les communes qui auront transféré la compétence, seront réalisés par un prestataire issu du marché qui fait l'objet de la présente délibération.

Suite à une interrogation, le Président confirme que dans la mesure où le système actuel convient parfaitement à une commune, elle pourra passer directement une convention avec l'entreprise de son choix. En revanche, le Syndicat ne maintiendra pas le système actuel d'accompagnement qui n'a pas le même niveau qualitatif. Le Comité syndical autorise M. le Président à lancer, après notification de l'arrêté préfectoral de modification des statuts du SDE 82, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du marché de diagnostics initiaux.

➤ IRVE : Communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne : Convention de mandat

M. Chevet présente le projet de convention que le Syndicat se propose de passer avec la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne (CCGSTG) pour les travaux qui vont être réalisés sur les aires de covoiturage sur les communes de Dieupentale, Verdun sur Garonne et Campsas et sur lesquelles le Syndicat va implanter des bornes de recharge.

Pour une bonne réalisation des travaux au regard des différentes maîtrises d'ouvrages, il convient d'établir une convention tripartite entre la Commune, la Communauté de communes et le Syndicat. Elle définit les conditions dans lesquelles la commune consent à déléguer sa maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'éclairage public et du mobilier urbain, du réseau assainissement à la CCGSTG. Elle fixe les éléments de maîtrise d'ouvrage assurée par le SDE 82 non déléguables c'est-à-dire la fourniture et la pose d'une borne de recharge et de ses accessoires, le génie civil et le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, l'aménagement avec la réalisation de signalétiques horizontales et verticales. C'est la CCGSTG qui prendra en charge l'investissement pour les différentes bornes.

M. Fraysse, Maire d'Aucamville, délégué est surpris que sa commune ne soit pas concernée alors que l'installation d'une deuxième borne sur l'aire de covoiturage, a été demandée.

M. Bochu, délégué de Labastide St Pierre et Vice-Président de la Communauté de communes Grand-Sud Tarn-et-Garonne indique que trois autres aires vont être traitées sur 2023. Il demande si cette convention peut être élargie à d'autres aires pour l'installation d'autres bornes de recharge intercommunales.

Mme Brousset confirme que cette convention peut être appliquée à d'autres aires de covoiturage puisqu'elle n'est pas nominative. Il est fait état dans la présentation des trois communes précitées mais elles ne figurent pas explicitement et exclusivement dans la convention qui va être signée prochainement, après autorisation du Comité syndical.

M. Ferret, délégué de Nègrepelisse s'interroge sur les nouvelles demandes d'installation de nouvelles bornes de recharge hormis les aires de covoiturage.

M. Chevet indique que les communes qui relèvent du régime rural, ont pu avoir des financements spécifiques dans le cadre du plan de relance et pour lesquels les travaux vont être engagés au 2^{ème} semestre 2022. Avec le nouveau marché de fournitures de bornes, le Syndicat va pouvoir rentrer dans la deuxième phase de déploiement et ainsi revenir vers les communes rurales comme urbaines. M. Chevet rappelle qu'il y a actuellement en cours l'élaboration d'un schéma directeur au niveau régional.

M. Belrepayre évoque l'interdiction des véhicules thermiques à compter de 2035 et demande si le Syndicat s'attend à une explosion des demandes de mise en place de bornes et s'il pourra y faire face.

M. Gayral répond qu'il existera peut-être d'autres sources d'énergie comme le GNV. Tout dépendra des volontés affichées officiellement et la traduction dans les faits. La mobilité électrique va se développer mais peut-être aussi sous d'autres formes.

Le Comité syndical approuve cette convention et autorise le Président à la signer.

➤ Convention d'utilisation des supports communs THD par l'opérateur IELO

Mme Berly, membre du Bureau, déléguée de Montauban rappelle que le SDE 82 a déjà signé des conventions avec d'autres opérateurs pour l'utilisation de supports. Aujourd'hui, il s'agit de IELO. Les principales dispositions de la convention sont la primauté du service public de distribution d'électricité ce qui comprend l'obligation pour l'opérateur bénéficiaire d'accompagner à ses frais l'éventuelle dépose des appuis communs en cas d'enfouissement et l'impossibilité de faire obstacle aux interventions du SDE 82 ou d'Enedis sur le réseau de distribution publique. Les signataires sont le SDE 82, Enedis et l'opérateur. Enedis, gestionnaire du réseau, contrôle et valide les différentes phases du projet (élaboration, réalisation, exploitation, maintenance). La responsabilité est partagée entre l'opérateur au titre des dommages causés par ses travaux et ouvrages au réseau électrique et entre Enedis et le SDE 82 au titre des dommages causés au réseau de communications électroniques lors de travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage. Il est prévu une contrepartie financière versée une seule fois et pour la durée de vie estimative du réseau de communications électroniques à hauteur de 55 € pour Enedis (droit d'usage) et de 27,50 € pour le SDE 82 (redevance d'utilisation).

Le Comité syndical approuve cette convention, établie sur la base du modèle national, et autorise le Président à la signer.

> Avenant au contrat d'assurances (lot 6)

082-258200575-20220922-DCS20220922_02-DE

R4 du SDE 82

Publié le 26/09/2022

CNP Assurances Mme Brousset indique

Le SDE 82 a attribué en septembre 2021 le contrat d'assurance statutaire 2022/2025 au groupement SOFAXIS au cours du dernier trimestre 2021, une série d'évolutions réglementaires a impacté fortement les obligations statutaires prises par la collectivité à l'égard de ces agents. Les évolutions statutaires portent sur trois actes ; le temps partiel thérapeutique qui sera indemnisé sur présentation d'un certificat médical sans arrêt médical préalable, l'indemnisation du capital décès dont les barèmes ont largement été augmentés et enfin, la durée de congé de paternité maternité-portée pour une naissance simple à 25 jours au lieu de 11 et lors de naissances multiples à 32 jours fractionnables au lieu de 18 jours. Le congé de naissance est porté à 3 jours ouvrables. Ces nouvelles dispositions doivent être intégrées dans le contrat d'assurances. Il convient donc de passer un avenant afin de faire évoluer l'étendue des garanties. Le taux de primes appliqué par la compagnie d'assurance est majoré et passe de 5,06 à 5,19%.
Le Comité syndical approuve l'avenant et autorise le Président à le signer.

> Créations d'emplois SDE 82

Dans le cadre du développement des services, M. Gayral propose de créer, à compter du 1er juillet 2022, trois emplois permanents à temps complet, sur le grade de rédacteur territorial notamment suite à la réussite au concours des agents. Il s'agit de faire monter les collaborateurs en compétence et en responsabilité. Il propose également deux emplois permanents à temps complet sur le grade d'ingénieur territorial pour pourvoir au prochain remplacement de Mme Béréni. Il conviendra aussi de pouvoir recourir à des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Le Comité syndical décide de créer les postes tels que présentés et autorise le Président à recourir à des agents contractuels.

> Recrutement contrat de projet SEM

Dans la perspective de la création de la SEM Énergie, M. Gayral propose de créer à compter du 1er juillet 2022, un emploi non permanent à temps complet à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet. Il s'agit d'un emploi de directeur, sur la base du grade d'ingénieur territorial pour piloter la création de la SEM et, à l'issue, sous l'autorité de son président, en prendre la direction générale. La durée déterminée est d'1 an, dont l'échéance est la réalisation du projet (renouvelable lorsque le projet n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée).

Le Comité syndical décide de créer un emploi de directeur dans le cadre du contrat de projet SEM.

> Plan de formation 2021-2024 (information)

Mme Frère présente, pour information, le plan de formation qui est une obligation réglementaire. Ce plan va s'étaler sur trois ans et a tenu compte des besoins au regard des projets afin de disposer d'agents compétents pour les développer au regard des exigences du service public et du besoin des agents de progresser dans leur métier et dans leur carrière. Ce plan de formation présenté au Comité technique a reçu un avis favorable le 9 décembre 2021. Il a également été transmis au CNFPT, organisme auquel le Syndicat a recours pour les formations. Ce plan de formation intègre tous les agents et prévoit 15,5 jours de formation par agent sur 3 ans dont 12,5 dédiés spécifiquement aux formations statutaires. Globalement, sur trois ans, ce plan de formation totalise 272 sessions de formation soit environ 539 jours pour un coût de 48 697 € dont 30 000 € uniquement pour les frais pédagogiques (formations spécifiques ou autres que le CNFPT). Un bilan sera dressé à l'issue de ce plan.

> Compte de gestion 2021

M. Ibres indique que le compte de gestion est la copie conforme du compte administratif.

Le Comité syndical approuve le compte de gestion.

> Compte administratif 2021

M. Ducos, 3ème vice-Président, délégué de Verlhac-Tescou présente les grandes lignes du compte administratif 2021. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 8 781 046,84 €, résultat similaire à celui de l'année 2020 si ce n'est les composantes à la hausse à la fois sur les recettes et sur les dépenses. L'accroissement des recettes est conjoncturel puisque cela est dû à l'accroissement de l'activité du SDE 82. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 530 478, 09 € dont 4 540 990,89 € de résultat reporté. Les recettes réelles ont augmenté de presque 500 000 € et s'élèvent à 7 936 432,89 €. Les recettes sont composées de quatre postes : le produit de la taxe (TCCFE) pour 4 111 287,53 €, les redevances de concession pour

2 099 721,46 €, les honoraires du Syndicat (615 588,38 €) et enfin les participations et autres recettes pour
 1 802 052,54 € (dont 367 087 € de ROLP). M. Ducos attire l'attention sur l'augmentation de la TCCFE (+
 Recu Le 26/09/2022
 200 000 €) par rapport à 2020 en raison de l'augmentation réglementaire du tarif de base, de la reprise
 économique et de la reprise de la consommation électrique.

Le montant des participations et autres recettes a également fortement augmenté. Le Syndicat a encaissé comptablement deux années de produit de vente des certificats d'économies d'énergie et deux années du produit de la Redevance d'Occupation du domaine Public auquel s'ajoute la participation des communes au géoréférencement et des subventions perçues de l'Ademe pour le schéma de développement des Enr.

M. Gayral intervient pour préciser que la taxe qui était contrôlée par les services du Syndicat va relever maintenant de Bercy. Très certainement un pourcentage sera prélevé pour le contrôle. Pour les redevances de concession, une baisse est attendue sur certaines typologies de travaux. Même si la situation financière du Syndicat est saine, il convient d'être très vigilant sur le devenir de ces ressources et leur infléchissement. Le Syndicat n'a pas de fiscalité propre, il est dépendant du devenir de certaines ressources. Il faut donc être vigilant.

M. Ducos reprend avec les dépenses réelles de fonctionnement qui sont de 2 762 498,93 € soit presque 400 000 € de plus qu'en 2020. Cela s'explique par les opérations de reversement de la TCCFE aux communes de Montech et Nègrepelisse dont des trimestres de 2020 ont été comptabilisés sur 2021, par un accroissement des charges à caractère général avec le nouveau marché, les charges de personnel dans le cadre du développement du SDE 82, le marché de géoréférencement des réseaux sensibles, le marché de maintenance, de supervision et d'exploitation des IRVE et la fourniture d'électricité pour les IRVE. L'accroissement des dépenses sur les IRVE est de 130 % par rapport à 2020. Le niveau de dépenses entre les achats d'électricité et les contrats de maintenance des bornes est infiniment plus élevé que les recettes perçues au travers de la facturation des kWh auprès des utilisateurs

M. Gayral signale que l'augmentation des coûts de recharge n'a pas été sans créer quelques réactions bien que les tarifs ne soient pas exorbitants. Ces quelques mécontentements relèvent cependant de l'anecdote.

M. Riquelme, délégué de St Etienne de Tulmont regrette que la facturation soit à la minute et non pas au kilowatt puisque certains véhicules rechargent très vite contrairement à d'autres. Aussi, le coût de la recharge sera plus cher pour certains utilisateurs. Il faudrait plus d'équité.

M. Ducos rappelle qu'il a été décidé de mettre en place 4 niveaux de tarification dont un permet de lutter contre les véhicules « ventouse ». Un retour d'expérience sera fait d'ici un an.

M. Chevet ajoute que la nouvelle tarification a été établie sur la base des frais de fonctionnement et sur une projection des fréquentations. Tout le réseau public sur la Région Nouvelle Aquitaine a également une tarification à la minute. Les coûts sont quasi identiques voire légèrement supérieurs à ceux proposés par le Tarn-et-Garonne. Il n'y a pas qu'un seul type de tarification qui peut être adopté mais ce qui a été fait dans le Tarn-et-Garonne reste représentatif. Des choses peuvent évoluer mais il faut procéder par étape. M. Chevet partage la composante énergie qui doit être un des critères pour le calcul du prix de revient mais le temps de recharge est aussi primordial pour éviter le phénomène de véhicules ventouses. La facturation à la puissance n'empêchera pas un véhicule de stationner 8 ou 10 h sur un emplacement ce qui pénalise aussi la fréquentation et la rotation des véhicules. Il faudrait trouver un juste milieu entre ces deux critères.

M. Ducos poursuit avec la section d'investissement dont les dépenses s'élèvent à 13 611 273,81 € et les recettes à 19 802 052,54 € soit un solde d'exécution de 6 190 778,73 €. Outre l'excédent capitalisé (4 119 433 €) et les opérations sous mandat qui ont vocation à être équilibrées, ce sont les subventions (9 376 333 €) qui sont la principale recette. 67 % des recettes proviennent du Facé, un peu plus de 8 % vient d'Enedis, du Département (5,8 %) et 6,5 % des communes et 11 % des pétitionnaires.

Quant aux dépenses, il précise que sur les 1 172 671 € de subventions d'équipements versées, 900 000 € sont versées aux communes au titre de l'éclairage public (travaux et remplacements des luminaires). Si la mise en place de la nouvelle politique se déroule normalement, le total des subventions versées devrait augmenter sensiblement dans les deux ou trois ans qui viennent. Par ailleurs, 80 % du total des investissements sont des travaux sur les réseaux ce qui reste le cœur de métier du Syndicat. Le montant des travaux, hors IRVE, sont de 12 053 725 €. Pour ce qui concerne la typologie de travaux, on compte environ 5 millions pour les renforcements, chiffre en constante augmentation mais une diminution des travaux de sécurisation et une hausse des dissimulations et des extensions. Quant aux restes à réaliser (21 066 783 €), le retard de 2020 (21 351 547 €) a été légèrement rattrapé. M. Gayral quitte la salle de réunion.

Les membres du Comité syndical adoptent le compte administratif 2021.

➤ Affectation du résultat

M. Ducos propose pour l'affectation du résultat, un report de fonctionnement au compte 002 d'un montant de 8 781 046,84 € et de ne pas procéder à une affectation en réserve au compte 1068 de la section d'investissement. »

Les membres du Comité syndical acceptent l'affectation du résultat proposée.

Dans la perspective du changement de nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1er janvier 2023 (référentiel M57), M. Ducos indique qu'un travail de recensement et de mise à jour des biens figurant à l'actif a été mené par les services du SDE 82 au terme duquel il convient d'admettre à la réforme les biens obsolètes ou hors d'usage.

Les membres du Comité syndical admettent à la réforme les biens obsolètes et hors d'usage.

➤ Décision modificative n°1

M. Ducos indique que les modifications sont un ajustement des dépenses de fonctionnement avec + 138 000 € pour les charges de personnel dû à l'accroissement des effectifs et 3 844 916 € pour le virement à la section d'investissement. En recettes d'investissement, on constate + 165 000 € pour les subventions et 3 844 916 € pour le virement de la section de fonctionnement. Ceci va financer 510 000 € de travaux, 50 000 € d'équipement du Syndicat et 3 500 000 € au titre de participation à la SEM.

Les membres du Comité syndical approuvent la décision modificative n°1.

III - Activité

➤ Rapport de contrôle des concessions 2019 et 2020 (électricité et gaz)

Electricité :

Mme Bérénie rappelle qu'en 2019 a été mis en œuvre le nouveau cahier des charges de concession qui a été signé entre le SDE 82, Enedis pour la distribution d'électricité et EDF pour la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour une durée de 25 ans. Le SDE 82 est le concédant pour les 195 communes du département. Il est propriétaire des réseaux de distribution publique par transfert de compétence des communes. Il négocie et conclut le contrat de concession et ses avenants et exerce le contrôle de la bonne exécution des missions de service public fixées par le cahier des charges. Il veille au respect de l'équité d'accès aux énergies, en termes de qualité de fourniture distribuée sur le département, favorise le lien entre les concessionnaires et les communes en vue d'assurer un service public de qualité. Le syndicat est maître d'ouvrage sur les communes rurales en basse tension (BT) et une consolidation du partage de la maîtrise d'ouvrage notamment sur les raccordements de la liaison B.

Quant au distributeur, Enedis, il est chargé du développement et de l'exploitation du réseau public de la distribution d'électricité. Il est rémunéré par le tarif de d'utilisation du réseau fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) tous les 4 ans. Il s'agit d'une péréquation tarifaire garantissant l'égalité de traitement des clients pour une cohésion sociale et territoriale. Il conduit et pilote le réseau, assure le dépannage 24h/24, assure le comptage des consommations et production, raccorde les clients, exploite et modernise le réseau. Il est maître d'ouvrage sur le réseau HTA-BT sur les communes urbaines. Il achemine l'électricité pour tous les fournisseurs agréés jusqu'au point de livraison.

Pour le fournisseur, EDF, il propose des contrats de fourniture en Tarifs Réglementés de Vente (TRV) fixés par la CRE incluant la péréquation tarifaire garantissant l'égalité de traitement des clients pour une cohésion sociale et territoriale.

Le contrôle est une obligation légale et contractuelle. 2019 est la première année de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges pour la distribution électrique. Les comptes rendus d'activité des concessionnaires ont été remis dans les délais réglementaires. Les audits ont été réalisés en visioconférence. L'ensemble des données demandées par le SDE 82 et transmises par les concessionnaires ont été analysées de manière détaillée et les concessionnaires ont été interrogés sur les éléments manquants, les écarts significatifs et les incohérences d'inventaire. Dans le nouveau cahier des charges de concession, il avait été obtenu de nouvelles données notamment des éléments d'investissement fournis à un niveau de détail appréciable (nom du poste source, nom du départ HTA, dépenses totales, linéaire posé et déposé) mais également la transmission d'un inventaire détaillé avec la décomposition par ouvrage du financement propre et externe permettant le suivi des effets sur les droits du concédant. Sur les données 2019, Enedis n'a pu transmettre certaines informations suite à une migration du système informatique. Ce point a été rectifié en 2020. Les résultats d'investigation n'ont pas fait ressortir des facteurs de risques particulièrement sensibles, même si certains points méritent d'être sous surveillance et feront l'objet d'échanges et de contrôles ultérieurs. Ces rapports ont été présentés lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 27 janvier 2022 où un point a été soulevé, les micros coupures dues à l'allumage d'une PAC.

Quelques chiffres, la concession est assez stable sur le nombre d'usagers, l'évolution du réseau moyenne tension et les postes de transformation. L'énergie acheminée a diminué de 3 % en raison du confinement. Pour l'énergie injectée (262 Gwh), 67 % provient de la production de panneaux photovoltaïques. Le critère B est un indicateur qui permet de mesurer la qualité de fourniture sur la concession. La moyenne nationale est de 67,2

AR 2020 - Sur 2020, le Tarn-et-Garonne avait un critère B de 125,67 mn avec un impact d'évènements de 8,53 mn (intempéries du 26 juin 2020 avec 18 809 clients coupés). Pour ce qui concerne le patrimoine concédé, on a une évolution de 4 %. La répartition en 2020 du patrimoine brut est constituée principalement de 33 % pour le réseau HTA, 37 % sur le réseau BT, 14 % des transformateurs, 2 % des branchements et 13 % d'ouvrages non localisés. »

M. Gayral rappelle que suivre ce patrimoine est très important, il s'agit d'un enjeu financier. C'est l'équilibre entre l'autorité organisatrice et le concessionnaire. Progressivement, les pouvoirs centraux permettent que des provisions ne soient plus obligatoires, etc., ce qui fait que le patrimoine qui appartient aux communes perd un peu par rapport aux enjeux comptables qui sont acceptés. La propriété des réseaux c'est la légitimité du Syndicat.

Mme Bérénie poursuit avec le réseau concédé qui est de 12 614 km (+94 km /2019). En matière de HTA, c'est 5 892 km. Le taux d'enfouissement HTA est relativement élevé 41%. Le réseau HTA est plutôt jeune puisque l'âge moyen est de 28 ans mais on a néanmoins un réseau HTA vieillissant (36,6 ans). Le Syndicat veille à la qualité de fourniture en étant vigilant sur l'impact à terme du renouvellement partiel des ouvrages via des opérations de maintenance lourde (appelée PDV - prolongation de la durée de vie) au regard de l'analyse des incidents sur les tronçons traités par ses opérations. Quant au réseau BT, c'est 6 722 km. Le taux d'enfouissement BT est relativement faible (29,80%). Il faut noter que c'est 640 km en réseau nu dont 56,81 % en faible section notamment en milieu rural, fils nus particulièrement sensibles aux défaillances climatiques. Le réseau BT aérien nu est en diminution, le rythme de résorption est de 100 km par année dans le cadre de travaux de renforcement et de sécurisation. L'âge moyen est de 28,6 ans (68 ans pour la BT aérien nu).

Les transformateurs, ils sont au nombre de 7 894 dont 4 137 H61. Ils sont en diminution en raison de la restriction de leur utilisation (Directive européenne Ecodesign). L'âge moyen des postes est de 24,5 ans et de 43,7 ans pour les postes maçonnés et enfin 31 ans pour les postes fixés sur poteaux.

Depuis 2018, les compteurs Linky et les concentrateurs sont désormais immobilisés en concession. Ce type de compteurs est destiné aux usagers ayant des puissances souscrites \leq 36 KVA. Enedis a présenté un bilan de ce déploiement. Au 31 décembre 2021, ce sont 134 650 compteurs posés, 7 330 concentrateurs, 85% des foyers Tarn et garonnais en sont équipés.

Concernant la qualité de fourniture, il faut retenir que le niveau global du décret qualité fixé à 5% est respecté avec 2,8% de clients mal alimentés. On relève une bonne qualité de tension sur le territoire de la concession en effet les niveaux de Clients Mal Alimentés/Départ Mal Alimentés sont du même ordre de grandeur que des concessions comparables. Les usagers de la concession c'est 32 % en hors TRV et 68 % en TRV (\leq 36 KVA). Les producteurs sont à 99% du photovoltaïque pour 82 % de puissance injectée. Quant aux 1 504 réclamations adressées à Enedis, elles portent principalement sur la relève et la facturation (39%), sur la qualité de fourniture (28 %) et pour des interventions techniques (25 %). Le délai moyen de réalisation de travaux de raccordement est de 64 jours et de 44 jours en 2019. Cet écart est dû à l'effet confinement où les équipes d'Enedis n'ont pu intervenir mais tous les travaux urgents ont été effectués.

Pour ce qui concerne le fournisseur EDF, la mobilisation a été au-delà des dispositions réglementaires durant la période de crise sanitaire de la Covid 19. EDF a suspendu jusqu'au 1er Septembre 2020, les coupures, les réductions de puissance et les pénalités de retard ainsi qu'un assouplissement des échéanciers. Les équipes Solidarité d'EDF ont été mobilisées et aucune pénalité de retard n'a été appliquée sur les factures des professionnels.

Le tarif bleu c'est 7 359 souscriptions pour 12 302 résiliations. L'évolution du tarif est de + 2,4% TTC au 1/2/20 et de +1,5% TTC 1/8/20. Le conseil tarifaire est en augmentation de +21,8%, les factures sont de plus en plus élevées et les usagers veulent adapter la facturation à leur besoin.

Quant aux réclamations, seul le volume des réclamations écrites est transmis, il manque toujours celles relatives aux réclamations orales et des non résidentiels. EDF participe au Fonds Solidarité Logement (FSL), le Syndicat participe également au FSL à hauteur de 18 000 €/an.

Gaz :

Le SDE 82 est autorité concédante pour les 157 communes non desservies et pour les 14 communes desservies en gaz naturel. Un contrat sur 30 ans regroupe 11 communes qui relèvent du périmètre de desserte exclusive de GRDF (monopole d'exploitation) et 3 communes relèvent du champ concurrentiel, pour 30 ans également, il s'agit de la délégation de service public (DSP) de Labastide St Pierre, Campsas, Montbartier pour la desserte de premier établissement de la ZAC de Campsas et Montbartier. Le SDE 82 est propriétaire des réseaux de distribution public par transfert de compétence des communes et exerce le contrôle de la bonne exécution des missions de service public fixées par le cahier des charges, assure le contrôle d'une bonne gestion du patrimoine concédé sur les domaines techniques et comptables. Les comptes rendus d'activité du concessionnaire ont été remis dans les délais réglementaires. Globalement, les concessions ne comportent pas de risques majeurs. Cependant, le suivi de l'état des ouvrages et des activités de maintenance préventive ne peuvent pas être appréhendés ; le délégataire ne communiquant pas les données à un niveau suffisamment fin. Le SDE 82 persistera sur la demande de ces informations dans le cadre d'audits réguliers. Les points de vigilance portent sur de fortes divergences d'inventaires techniques et comptables avec un engagement de fiabilisation de GRDF

082 25840577 00330822-DCS20220822_02-DE
Recu le 26/08/2022
Publié le 26/09/2022

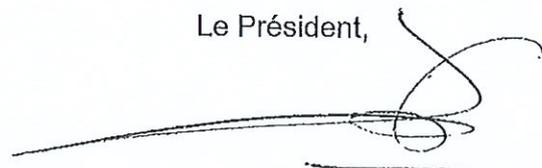
sur ce point, absence d'inventaire technique des branchements individuels, vision peu précise des typologies des actes de maintenance préventive et des résultats associés et un suivi particulier des comptes d'exploitation sur les deux DSP. Une lente évolution du réseau concédé et une stabilité pour les usagers principalement résidentiels. Aucun incident majeur ne s'est produit sur le territoire de la concession. La valeur nette du patrimoine financier est de 9 712 k€ et 92 % sont des ouvrages réseau et branchement. Le réseau est de bonne qualité et exploité totalement en moyenne pression (90 % en polyéthylène). L'âge moyen du réseau est de 21,3 ans, les réseaux les plus âgés sont 142 m à Goudourville et 9600 m à Moissac.

M. Bonnard, Directeur GRDF fait le point sur les compteurs communicants. 4 740 ont été installés, 38 en instance souvent des compteurs non accessibles et 10 ont été refusés. Pour le Tarn-et-Garonne, le déploiement est de l'ordre du 99 %. D'un point de vue de l'actualité, GRDF a pris l'engagement de proposer un branchement gratuit pour tous les clients, particuliers ou professionnels, qui sont à proximité du réseau. Le coût du branchement qui est compris entre 450 et 1500 € sera pris directement en charge par GRDF.

M. Cousteils, Maire de Cayrac est ravi de pouvoir accueillir le Syndicat dans sa commune (570 hab) à l'occasion du déjeuner de l'assemblée générale. Cayrac est voisine de celle d'Albias et séparée par la rivière Aveyron. Après avoir donné quelques indications sur l'itinéraire, il donne rendez-vous à tous à la salle des fêtes.

M. Gayral remercie les élus pour leur participation, les prestataires et les agents du Syndicat et donne rendez-vous à tous à la salle des fêtes de Cayrac.

Le Président,



Jacques GAYRAL